



FONDATION Attijariwafa bank

Pôle Édition & Débats

ACTES DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE le 23 avril 2015

Mot de bienvenue M. Ismaïl Douiri, Directeur Général du groupe Attijariwafa bank	4
Annonce du programme de la conférence Mme Mouna Kably, Responsable du pôle Édition & Débats, Fondation Attijariwafa bank	6
Civisme et citoyenneté : un couple indissociable Mme Yasmine Chami, Anthropologue, diplômée de l'École Normale Supérieure de Paris	8
L'association Afak, vingt ans d'actions de terrain, pour quel impact? Mme Fatima Sbihi, Présidente de l'association Afak	14
Le civisme dans le monde de l'entreprise M. Zakaria Fahim, Président de la Commission Éthique et Bonne Gouvernance de la CGEM	19
Témoignages de terrain : M. Elarbi Imad, Président du Centre marocain pour l'éducation civique.	22
Mme Khadija Boufous, Chef de projet Éducation, Care International	
Séance de questions/réponses avec la salle	24

par Mouna Kably, Responsable du Pôle Édition & Débats



Mot de bienvenue M. Ismaïl Douiri, Directeur Général du groupe Attijariwafa bank

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la neuvième édition du cycle « Échanger pour mieux comprendre » de la Fondation Attijariwafa bank. Nous avons choisi de consacrer la conférence de ce soir, à la problématique du civisme parce qu'elle constitue l'un des enjeux du développement économique et social du notre pays.

De quoi s'agit-il au juste ? Avant d'écouter nos éminents invités en débattre, j'ai eu la curiosité de le demander à Google qui m'a tout de suite orienté vers Wikipédia lequel m'a répondu : « Le civisme désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions. dont notamment sa loi ». Le civisme consiste donc au moins, à titre individuel, à respecter les lois et les règles en viqueur, mais je ne peux m'empêcher de penser que ce n'est sans doute pas une définition assez complète. Je poursuis la lecture de Wikipédia : « Le civisme implique donc la connaissance de ses droits comme de ses devoirs vis-à-vis de la société ». Suffit-il donc que tout le monde connaisse ses droits et devoirs et les pratique? Devons-nous aussi, à titre individuel, nous assigner une mission visà-vis des autres pour leur faire connaître leurs droits et devoirs et pour faire vivre et évoluer un ensemble minimum de droits et devoirs communs, au-delà de ceux qui sont codifiés dans la loi? Avons-nous aussi le droit, voire le devoir, à titre individuel, de faire respecter ces règles par les autres? Autant de questions qui me sont venues à l'esprit en préparant cette allocution et que je m'abstiendrai de poser trop tôt!

Derrière le concept générique du civisme se cache donc un large spectre de pratiques, d'attitudes et de gestes émanant de l'ensemble des citoyens, qu'ils soient acteurs politiques ou membres de la société civile; jeunes ou adultes; issus des classes privilégiées ou défavorisées; employeurs ou salariés; susceptibles de favoriser ou de freiner le développement de notre pays.

L'initiative de la Fondation Attjariwafa bank tombe à point nommé car notre pays est en train d'explorer toutes les voies pour accélérer son rythme de croissance et rejoindre le rang des pays émergents. Et nous avons la conviction que l'atteinte de cet objectif passe par la lutte contre les comportements inciviques, dans tous les domaines et dans toutes les sphères. Au-delà des campagnes de sensibilisation ponctuelles et de l'adoption de lois dissuasives, il nous incombe

à tous, opérateurs économiques, intellectuels, acteurs de la société civile, aux côtés des pouvoirs publics, de trouver des solutions durables à des pratiques inciviques comme les infractions au code de la route, l'occupation abusive du domaine public, la détérioration des biens et de l'espace publics,...

Nous devons garder à l'esprit que le civisme n'est ni une vertu spontanée, ni une qualité innée. Le civisme s'acquiert progressivement et très tôt, par le biais de l'éducation au sein de la famille, et de l'enseignement scolaire, puis chaque jour, si on a un minimum d'ouverture d'esprit et la chance de croiser des personnes engagées et généreuses. Pour être efficace, l'apprentissage des bonnes règles de conduite doit débuter dès le préscolaire afin d'ancrer chez les jeunes enfants, les bons réflexes. Dans ce domaine, tout se joue avant l'âge de 6 ans. À ce sujet, je suis fier de rappeler que le groupe Attijariwafa bank a, très tôt, saisi l'importance de l'enseignement préscolaire dans l'épanouissement et la réussite des jeunes écoliers. Ainsi, la Fondation Attijariwafa bank est engagée, aux côtés d'un partenaire de référence, Care International Maroc, dans un ambitieux programme de développement du préscolaire dans le quartier de Sidi Moumen, à la périphérie de Casablanca. Ce programme profite à 2500 enfants et 2500 parents. Ce type de projet structurant contribue à l'ancrage du civisme auprès des jeunes enfants qui, une fois adultes, respecteront les règles de vie en société et auront le souci du bien public et de la collectivité.

Comme l'avait bien si bien défini Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste dans son Message adressé le 22 mars 2013, aux participants au colloque national sur « L'école et le comportement civique » : «... il s'agit d'initier le citoyen à ses obligations envers la patrie et à ses responsabilités envers soi-même, sa famille et sa communauté. Il s'agit aussi de l'inciter à s'imprégner des valeurs de tolérance, de solidarité et de coexistence, lui permettant ainsi d'apporter son concours à la vie démocratique de son pays, armé de confiance et d'optimisme, sachant compter sur soi-même et faire preuve d'un véritable esprit d'initiative. »

La conférence de ce soir a été conçue et préparée dans le but de comprendre l'origine et l'aggravation des comportements inciviques que nous relevons, dont nous souffrons tous au quotidien, et dont nous sommes parfois responsables. Il s'agira de mettre en lumière les spécificités liées à notre Histoire, à notre rapport à l'autorité, à la loi et au bien public; avant d'évaluer l'impact des actions de sensibilisation engagées à ce jour, que ce soit en faveur du grand public ou des opérateurs économiques.

Pour mener à bien cette réflexion, nous avons le plaisir de compter parmi nous ce soir, trois personnalités représentant le monde de la recherche scientifique, de la société civile et de l'entreprise. Mme Yasmine Chami, Anthropologue, Mme Fatima Sbihi, Présidente de l'association Afak et M. Zakaria Fahim, Président de la Commission Éthique et Bonne gouvernance à la CGEM vont nous aider à mieux comprendre ce phénomène qui impacte le climat social et freine le développement de notre pays, et nous proposer, à travers leur expérience de terrain, quelques recommandations susceptibles d'accélérer le changement des mentalités et la remise en question de nos comportements.

Je vous souhaite à tous une excellente conférence.



Mme Mouna Kably, Responsable du Pôle Édition & Débats

Merci M. Douiri, Directeur général du groupe Attijariwafa bank.

Bonsoir à tous, merci d'être parmi nous pour la neuvième édition du cycle de conférence « Échanger pour mieux comprendre ». Ce soir, nous allons nous intéresser à la problématique du civisme en décryptant les contours et les exigences de ce concept, pour tenter de dégager quelques recommandations.

Pour traiter de la thématique « Le civisme au Maroc : comment provoquer le sursaut ? », nous avons le plaisir d'accueillir dans le panel d'aujourd'hui, deux femmes, à la fois intellectuelles et de terrain, aux côtés d'un expert spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et engagé dans le secteur associatif depuis plusieurs années. Mme Yasmine Chami, anthropologue, Mme Fatima Sbihi, Présidente de l'association Afak et M. Zakaria Fahim, Président de la Commission Éthique et Déontologie à la CGEM, bienvenue parmi nous.

Je commencerais par présenter Mme Yasmine Chami qui est Docteure agrégée, diplômée de l'École Normale Supérieure de Paris, Anthropologue et romancière. Elle a enseigné à la Sorbonne et à l'université de Columbia. Après ce parcours académique d'excellence, Mme Chami rentre au Maroc et contribue à la création de la Fondation Zakoura pour l'Environnement. Elle dirige ensuite la Villa des Arts de Casablanca où elle oeuvre à la démocratisation de l'accès à l'art. Toujours à l'écoute des mutations sociales, Yasmine Chami décide de créer sa société de production Gaïa pour participer plus activement à la prise de conscience des problématiques sociales dans notre pays. C'est ainsi que pendant plus de 10 ans, elle produira le premier Talk show diffusé par la télévision publique, « Oussar oua Houloul » qui connaîtra un vif succès. Cette émission quotidienne a traité, en arabe dialectal, de nombreux sujets sociaux, tabous à l'époque. Aujourd'hui, Yasmine Chami a repris l'écriture et renoue avec l'enseignement.

Nous avons également le plaisir d'accueillir une grande dame de la société civile, Mme Fatima Sbihi qui préside la célèbre association Afak pour le Civisme et le Développement que tout le monde connaît pour ses multiples actions et ses spots radiophoniques diffusés en arabe dialectale pour dénoncer les actes inciviques au quotidien.

Mme Sbihi est diplômée en Littérature Générale de l'université de Bordeaux, et de Droit et Sciences Politiques de l'université Hassan II de Casablanca. Mme Sbihi a enseigné pendant plusieurs années à l'ISCAE et suivi plusieurs formations durant sa carrière d'enseignante,

notamment à l'université de Pittsburg où elle poursuit une formation sur la Modernisation de l'administration publique par l'introduction des techniques de management privé; et à l'université de Washington dans le cadre d'un programme de formation sur les Privatisations dans les pays en développement. Depuis, Mme Sbihi a publié de nombreux travaux de recherche sur les privatisations, les entreprises publiques et la régulation. En 1996, elle assiste à une conférence animée par Feu Abderrahim Harrouchi à l'ISCAE et décide aussitôt de rejoindre l'association Afak. Nous profitons de cette occasion pour rendre hommage à Feu Aberrahim Harouchi, fondateur de l'association Afak pour le Civisme et le Développement qui fête cette année ses 20 ans d'activité et de militantisme. Mme Sbihi y occupera successivement le poste de Secrétaire générale, puis de Vice-présidente en 2000, avant de devenir Présidente de l'association.

Enfin, M. Zakaria Fahim, expert-comptable de formation et spécialiste dans l'accompagnement des entreprises, est Gérant Associé chez BDO. Il est Membre-fondateur et Président d'Atlas Business Angel. M. Fahim est par ailleurs très investi dans le monde associatif. Il est Membre-fondateur et a été le premier président du Centre des Jeunes Dirigeants International et membre fondateur du CJD Maroc. Il est par ailleurs membre de Transparency Maroc et de la Commission nationale de la bonne gouvernance. M. Fahim est également membre exécutif du GES qui a été initié par la Maison Blanche en novembre dernier. C'est en tant que Président de la Commission Éthique & déontologie de la CGEM, qu'il est parmi nous ce soir, car il va de soi, la problématique du civisme concerne également l'entreprise.

Sans plus attendre, je donne la parole à Mme Yasmine Chami qui va nous expliquer l'origine du concept de civisme et le cheminement par lequel il a pris de l'importance dans l'organisation de la société moderne.

Madame Chami, avant de traiter de ces aspects, je voudrais commencer par vous interpeler sur la définition même du civisme : il est généralement perçu comme un genre de comportement respectueux des autres et de l'espace public. Est-ce que le civisme se limite uniquement à cela ?



Mme Yasmine Chami, Anthropologue, diplômée de l'École Normale Supérieure Paris

Civisme et citoyenneté: un couple indissociable

Pour parler du civisme, il est important d'explorer le champ sémantique de cette notion pour éviter toute confusion entre comportement civique et comportement vertueux.

Le civisme s'inscrit dans le champ politique et a fortement à voir avec la Cité. L'origine du mot vient de « Civis » en latin qui signifie Citoyen. Mon premier constat est que le civisme a un rapport profond avec l'urbanité, voire même avec la civilisation.

La citoyenneté apparaît aujourd'hui comme un acquis ou un droit fondamental pour tous. Or, elle était, à l'origine, un privilège réservé à une caste de personnes. Dans l'Empire romain, la citovenneté concernait uniquement des hommes nés libres, de père et mère nés à Rome et riches. Avec l'expansion de l'Empire romain, au 1er siècle avant Jésus-Christ, cette notion de citoyenneté a été étendue pour maîtriser une population annexée à l'Empire romain. Il est donc clair que la notion de citoyenneté a une fonction politique importante. Ce n'est pas une fonction de vertu, mais une fonction de contrôle. Les gouvernants accordaient ce statut de citoyens d'un État, d'une Nation ou d'un Empire, pour pouvoir mieux les contrôler.

Dans cette notion de citoyenneté, il y avait donc la volonté de garantir l'adhésion des populations profondément hétérogènes, au système politique romain. Il s'agit, non seulement, de partager un espace politique et de se soumettre à des lois à travers un contrat social, mais aussi d'adhérer profondément à un mode de vie, à une culture et à une civilisation.

Lorsque nous parlons de civisme au Maroc aujourd'hui, toutes ces questions ressurgissent. Il s'agit aujourd'hui de faire adhérer à un système politique géré par des lois, des populations qui sont, malgré une apparente homogénéité nationale, profondément hétérogènes. Elles sont, pour la plupart, d'origine rurale, alors que l'urbanisation est récente, rapide et massive. Il s'agit donc de faire adhérer et d'intégrer dans le champ de la citoyenneté, des populations qui se définissaient jusque-là à travers des solidarités locales. Or, les solidarités locales n'ont absolument rien à voir avec la responsabilité civique. Être localement solidaire n'a rien à voir avec le fait d'être civiquement responsable.

Ensuite, nous voyons bien que les notions de citoyenneté et, plus tard, de civisme sont inséparables de la notion d'intégration des populations à un même mode de vie, et à un système de croyances

et de valeurs unique, et finalement, à un profond sentiment d'appartenance. Ces notions de civisme et de citoyenneté renvoient également à la situation des pays occidentaux dont les populations ne vivent pas pleinement leur intégration à la communauté européenne, du fait de la faiblesse de leur sentiment d'appartenance à l'Europe. Or, lorsque l'on fait partie d'une communauté citoyenne et que l'on récuse les lois de cette communauté, le comportement est qualifié de comportement incivique. Dans ce cas-là, le terme « incivique » veut plus précisément dire « a-civique ». Il est également possible d'avoir recours à la désobéissance civile, c'est à dire, le droit d'un citoyen vivant dans une démocratie basée sur un contrat social juste, de se lever pour dénoncer une loi qu'il juge injuste et de participer à ce mouvement de citoyenneté.

« La notion de civisme

de la même manière »

implique que la justice est

appliquée à tous les citoyens

La notion de civisme implique, d'une part, une appartenance à un champ politique et social, à un système de valeurs et de croyances, et à un mode de vie. D'autre part, elle implique le sentiment que la justice est appliquée, et de la même manière, à tous.

Il faut garder à l'esprit que le Maroc n'a adopté que tardivement cette définition du civisme avec ses deux aspects. Auparavant, la notion de justice au sein du contrat social n'était pas fondamentale. contrairement à la notion de sécurité. D'ailleurs, si l'on se réfère à l'histoire des idées politiques et aux écrits des grands philosophes comme Jean-Jacques Rousseau, la notion de contrat social et de citoyenneté n'était pas du tout fondée sur la notion de justice, mais sur celle de la sécurité. Ainsi, en échange de la sécurité de chacun, on acceptait de déléguer sa liberté et son autonomie au gouvernant. Le contrat social n'a pas été vécu au départ sous le mode de la justice, mais de l'obéissance, autrement dit, la garantie de la sécurité contre l'obéissance. Au Maroc, ce type de contrat social a prévalu jusqu'au lendemain de l'Indépendance. C'est donc cette notion d'obéissance qui était au cœur de la relation d'allégeance des sujets au Souverain.

Nous avons, ensuite, évolué très rapidement vers un autre type de contrat social. Ce dernier implique non plus l'obéissance, mais l'adhésion. Auparavant, l'adhésion était communautaire. Le citoyen adhérait à sa famille, à son voisinage, à un système de croyances, à des pratiques de bon voisinage locales. Ainsi, avant l'ère coloniale, les riverains dans les médinas avaient des comportements que l'on pourrait qualifier de « civiques », et qui semblent spontanés. En fait, ce n'était pas des comportements civiques au sens où nous l'entendons aujourd'hui, dans l'État moderne qu'est devenu le Maroc. Il s'agissait de comportements de correction et de savoir-vivre collectifs, en viqueur dans des communautés fermées où les regards des uns sur les autres garantissaient le respect des règles de bonnes conduites. Cela n'a

rien à voir avec les comportements civiques modernes qui s'imposent aujourd'hui à notre pays et qu'il faut réussir à implanter dans les esprits de nos concitoyens. Ces derniers ont toujours ce sentiment d'appartenance à des communautés locales qui demeure, parfois, plus fort que celui de l'appartenance à

la communauté nationale.

Les pays occidentaux ont initié cette notion de civisme en se basant sur la fameuse théorie du contrat social. Ce contrat social a été établi par Thomas Hobbes qui a dit: « L'homme est un loup pour l'homme ». Selon lui, la seule manière de garantir la survie des uns et des autres est de céder à ce fameux Léviathan qu'est ce corps politique monstrueux, en échange de la sécurité. Jusqu'au début du 20° siècle, nous en étions à ce stade, nous, Marocains.

Par la suite, le philosophe anglais John Locke va mettre en place une véritable révolution de philosophie politique en posant la question de la séparation des pouvoirs. Pour éviter l'abus de pouvoir de la part des gouvernants, il faut garantir aux gouvernés, la possibilité de contester une partie du pouvoir. Le seul moyen pour y parvenir est de séparer la justice et le pouvoir exécutif,

pour remettre en question la loi du gouvernant quand elle semblait ne pas correspondre à la volonté populaire.

Jean-Jacques Rousseau se base sur la théorie de John Locke pour mettre en place sa fameuse théorie du contrat social. L'intérêt de la théorie de Rousseau est qu'il cherche la manière de faire aimer les lois par le citoyen. Et c'est bien à ce stade que nous sommes au Maroc aujourd'hui. Comment faire pour que les Marocains aiment les lois qui sont censées les protéger et leur permettre d'évoluer?

Aujourd'hui, nous sommes dans une configuration politique et sociale où souvent le rapport à la loi est vécu sur un mode frondeur. Nous ne croyons pas trop à la neutralité de la loi, nous soupçonnons le système judiciaire d'être entaché d'iniquité et d'être peu fiable. Et le citoyen marocain est

« Comment faire en sorte

aiment les lois qui sont

permettre d'évoluer? »

censées les protéger et leur

pour que tous les Marocains

constamment en train de trouver un moyen pour détourner la loi, selon lui, « parce que la loi ne sert à rien ».

Dans le contrat social de Rousseau, la loi est juste et la justice est forte. Il y a d'abord la justesse de la loi car elle correspond au désir des citoyens; la loi est respectée parce

qu'elle est forte car l'État a les moyens de la faire respecter; le citoyen a accepté d'abdiquer sa liberté complète et son intérêt individuel, au profit de l'intérêt collectif parce que cet intérêt collectif le représente vraiment et lui permet d'assouvir certains besoins fondamentaux. Au nom de ces besoins fondamentaux, Rousseau va définir la justice, l'éducation, le travail et la sécurité.

Vous voyez bien que ce sont les mêmes termes de l'équation qui se posent aujourd'hui dans notre pays. Afin que la loi soit respectée, il faut que l'État respecte en retour, ses engagements. Rousseau pose cette condition fondamentale à l'établissement d'une communauté nationale citoyenne: les gouvernants comme les gouvernés n'échappent pas à la loi acceptée par tous.

Non seulement, l'État c'est la loi, mais les représentants de l'État sont assujettis à la même loi que les autres citoyens. Telle est la condition pour qu'émerge une communauté citoyenne et

pour que tous les citoyens vivent dans l'amour de la loi. Il est alors de l'intérêt individuel aussi bien que collectif, de défendre et de protéger cette loi et de la faire vivre. C'est la définition même de la démocratie.

Des philosophes du 18e siècle comme John Locke ou Thomas Hobbes posent cette question à un moment où l'on remet en question l'Ancien Régime, c'est-à-dire un gouvernement central qui n'était pas fondé sur l'adhésion des citoyens, mais qui régnait de manière divine, puisque le monarque était de droit divin. En fait, le monarque était, non pas le représentant de la communauté nationale, mais le mandataire de Dieu sur terre. Le Maroc n'est pas dans cette configuration. Le Monarque, en particulier depuis l'Indépendance, est sur le plan constitutionnel, le Représentant du peuple marocain. Les Marocains sont considérés

de par cette même Constitution, comme des citoyens. De ce fait, son projet politique et social intègre la totalité des citoyens marocains dans une dimension nationale et collective.

La question qui se pose alors est la suivante: comment faire adhérer tous les citoyens aux lois? Cette question est posée par la philosophie politique, à

partir de Jean-Jacques Rousseau. Celui-ci a posé les termes du contrat social dans des termes profondément contemporains et démocratiques. Cette théorie du contrat ne prend son sens que dans un système démocratique et libéral.

Il se trouve que nous, Marocains, sommes encore tiraillés. Tout d'abord, notre démocratie est en train de se mettre en place. Ensuite, nous sommes encore assez loin du projet de société libérale. À ce projet de société libérale s'oppose le communautarisme qui nous fait exister par des milliers d'autres liens, à des communautés autres que la communauté nationale. Parfois, ces liens sont plus forts que l'adhésion au pacte national, et vécus comme fondamentaux pour la survie et la sécurité de la communauté.

Le paradoxe est que notre Nation qui demeure relativement jeune en référence au contrat politique moderne, doit résoudre des contradictions. Mais sous l'effet de la mondialisation, elle rencontre les

préoccupations des Nations démocratiques. Dans les Nations de tradition démocratique, en Europe et aux États-Unis, il y a la difficulté de faire adhérer des populations minoritaires qui appartiennent à un mode de vie, à des modes de croyances et des systèmes de valeurs différents de ceux de l'État central dans lequel elles vivent. Ces populations qui se percoivent comme marginales ont dû, pour exister, faire acte de désobéissance civile. C'est cette faculté qu'a un citoyen de s'opposer à la loi d'un État qui, selon lui, ne le considère pas. Je citerai pour exemple, la campagne sur les droits civiques de Martin Luther King ou la campagne de désobéissance civile de Mahatma Ghandi qui a permis l'indépendance de l'Inde. De même, nos nationalistes marocains au moment où le pays était sous tutelle d'un État central administré par une puissance étrangère, ont rejeté ses lois et obtenu l'indépendance

« Les citoyens marocains

l'Autorité, c'est eux. Ils ont

intérêt à faire respecter la loi

parce qu'elle les protège et

protège leurs intérêts »

doivent comprendre que

et obtenu l'indépenda du Maroc

L'on voit bien qu'à un moment donné, cette notion de civisme est contrecarrée par le sentiment d'appartenance et de justice du contrat du citoyen ou du justiciable.

De ce fait, la notion de justice est centrale dans la question du civisme et de la

citoyenneté. De mon point de vue, cela constitue l'enjeu majeur pour le Maroc d'aujourd'hui. Il faut que tous les Marocains aient le sentiment que la loi qui leur est appliquée, est juste et profitable. Il faut leur faire comprendre qu'ils sont bénéficiaires d'un comportement civique. Ils ne sont pas uniquement obligés ou tenus de se comporter d'une certaine manière, par la force, et parce que cela arrange les autorités. Ils doivent comprendre que l'autorité c'est eux, ils en sont bénéficiaires et ils ont intérêt à faire respecter cette loi parce qu'elle leur profite. Vous voyez bien que le chemin reste encore long.

L'évolution de la pensée politique va se poursuivre dans ce sens. Tous les enjeux de la théorie moderne du contrat social sont pensés, aujourd'hui, par des grands spécialistes, comme Jürgen Habermas ou John Rowls. Ces derniers tentent de répondre à la question majeure suivante: comment faire adhérer les citoyens à la loi? En les impliquant

massivement à son élaboration. Cela suppose que les citoyens soient informés sur les enjeux politiques, sociaux et juridiques de la société dans laquelle ils vivent. Cela suppose aussi que le droit à l'éducation soit respecté. L'aspect information est fondamental pour expliquer aux citoyens la nécessité de respecter la loi. À ce niveau, le travail de sensibilisation qu'entreprend l'association Afak est fondamental.

Alors qu'est-ce qu'une loi décente? Cette question nous intéresse beaucoup car, à mon sens, cette notion politique va se développer dans les prochaines années. La décence permet le civisme. Nous avons des comportements inciviques quand une partie d'une population se sent reniée dans ce qu'elle est, dans son système de valeurs, dans ses modes de vie et ses pratiques. L'on suppose ainsi que ces individus

ne sont pas capables d'adaptation.
Or, le contrat social dont on parle, est un contrat libéral. Il suppose que les individus ont une puissance d'individuation et que la société est mise en place pour permettre à chaque individu d'exprimer tout son potentiel individuel. Le contrat social d'aujourd'hui, est un contrat d'individus.

Aujourd'hui, le Maroc se trouve à un moment charnière de son histoire car il passe d'une vision communautariste de l'intégration, à une société des individus. Il s'agit d'une société où le degré de perfectibilité de l'être humain est poussé à son paroxysme. Sa trajectoire sociale reflète le potentiel des individus. Autrement dit, lorsqu'une trajectoire sociale n'aboutit pas, les individus sont dégradés. Cela rend compte des contradictions dans lesquelles notre pays se débat aujourd'hui et sur la complexité de la notion de le civisme. Il y a un vrai travail à faire, à la fois, sur les mentalités, et sur les enjeux de ces comportements civiques, alors que nous n'avons pas encore défini les conditions d'adhésion des citoyens à ce contrat social implicite et explicite. Il est aussi du devoir des gouvernants de faire preuve de civisme. Nous sommes vraiment dans une nouvelle configuration du champ politique et social dans lequel chacun d'entre nous est intégré et responsable.

INTERACTIONS AVEC Mme YASMINE CHAMI

Question Mme Mouna Kably

Merci Madame Yasmine Chami pour ces éclairages. Nous avons la sensation que la montée de l'incivisme est un phénomène mondial, qui touche tous les pays quel que soit leur niveau de développement. Comment expliquez-vous la montée de ce phénomène marqué le plus souvent par une grande violence?

Réponse de Mme Yasmine Chami

Il est difficile de dire que l'incivisme touche toutes les sociétés car ce n'est pas très vrai. Je rappelle qu'il faut distinguer désobéissance civile qui fait encore partie du civisme et l'anarchisme ou le terrorisme.

Ce que vous appelez l'incivisme, ce sont des comportements qui consistent à ne pas reconnaître l'État de droit dans lequel on s'inscrit. Il s'agit d'individus qui ne reconnaissent pas leur appartenance à une collectivité et dégradent volontairement les symboles de cette collectivité pour manifester leur révolte et leur non appartenance à ce champ politique.

Bien sûr, on pense aux jeunesses des banlieues européennes souvent décriées. Ce phénomène est spécifique car il y a toute une histoire coloniale derrière. Elle est liée aux difficultés d'une population qui a été déplacée, à s'intégrer pour des questions identitaires. Cela pose, encore une fois, le problème de l'adhésion de ces populations au pacte social qui prévaut dans ces sociétés.

La notion de décence et d'humiliation est au cœur de l'adhésion et de non-adhésion de ces jeunesses fraîchement européennes, mais européennes quand même, et qui viennent d'ailleurs. Elles ont ce sentiment très fort d'une négation du système de valeurs dans lequel ont vécu leurs parents. Ce n'est pas une négation imaginée. Ces jeunesses vivent dans des sociétés profondément démocratiques et civiles, mais elles sont les dépositaires d'une histoire qui n'est pas encore agrégée, ni reconnue. Elles ont des comportements d'insubordination parce qu'elles n'adhèrent pas au contrat social majoritaire. Ce même contrat est largement respecté par ailleurs au sein de ces sociétés, par les citoyens qui y sont impliqués depuis bien plus longtemps.

Parallèlement, le phénomène de la mondialisation implique que les individus sont, non seulement, intégrés à une communauté nationale, mais ils sont tenus de se conformer à de nouvelles normes internationales.

À titre d'exemple, le Maroc qui est engagé dans un processus de développement économique ouvert sur l'extérieur, se retrouve exposé à des règles extérieures. Ainsi, le Plan d'ajustement structurel imposé par le FMI avait occasionné une révolte car, au nom de l'intégration à une communauté internationale, et pour bénéficier des financements en faveur de l'économie marocaine, il fallait imposer à la communauté nationale, des mesures restrictives jugées profondément injustes par les citoyens marocains. À travers cet exemple, nous avons deux contrats qui s'opposent: le contrat liant le Maroc à ses partenaires internationaux; le contrat interne qui fédère la collectivité nationale.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans des configurations semblables. Des pays sont pris en tenaille entre la nécessité d'exister dans un système normé à l'échelle internationale, et en même temps, de faire tenir un contrat social à l'intérieur qui soit assez juste pour que la majorité des citoyens y adhèrent. Cela devient de plus en plus complexe.

Question Mme Mouna Kably

Dernière question pour faire la transition avec l'intervention de Mme Sbihi: Avant l'État ou l'école, c'est à la famille d'inculquer ces valeurs civiques. La désagrégation de cellule familiale et de l'autorité parentale ne sont-elles pas en partie responsables de cette montée de l'incivisme?

Réponse de Mme Yasmine Chami

Je trouve que c'est un peu facile d'affirmer cela, car les familles ont fort à faire. Pour le cas du Maroc, l'intégration des familles d'origine rurale est un problème qui se pose avec acuité car celles-ci ont de grandes difficultés à intégrer les règles de vie urbaines.

La défaillance des parents ne réside pas forcément dans la perte d'autorité parentale ou le désintérêt de l'éducation de leurs enfants. Ces parents doivent eux-mêmes intégrer un système de normes citadins auquel ils ne sont pas habitués, qu'ils n'ont pas encore digéré et donc, qu'ils ne peuvent transmettre.

À ce stade, se pose le problème de la responsabilité particulière de l'école. C'est à elle de faire ce travail en faveur de ces enfants déracinés, venant de la campagne, pour les aider à intégrer ces nouvelles règles de civilité qui sont à l'origine

de la citoyenneté et du comportement civique. Je parle de l'école, mais aussi des maisons de jeunes. Dans les années 70, le Maroc comptait plusieurs maisons de jeunes qui jouaient ce rôle grâce à un encadrement par les aînés qui transmettaient, via des activités pédagogiques, les règles de vie en harmonie au sein du quartier. Il ne faut pas oublier que les identités sont d'abord locales, avant d'être nationales. Quand on est heureux de vivre dans son quartier, on le respecte. Quand on commence par respecter son quartier, son école, sa rue, on respecte aisément la rue et le guartier du voisin.

Il faut donc créer ces cadres qui aident au bien-vivre ensemble, d'abord à l'échelle locale, pour pouvoir exiger de ces populations issues de l'exode rural, une adhésion plus large au contrat social national.

Mme Mouna Kably

Merci Mme Chami pour votre analyse extrêmement pointue du phénomène qui nous préoccupe tous et qui va susciter, j'en suis sûre, des questions intéressantes de l'assistance.

Mme Sbihi, vous êtes convaincue que l'incivisme n'est pas une fatalité, bien au contraire. Et c'est cette conviction qui motive votre militantisme au quotidien. Parlez-nous de l'expérience d'Afak qui fête cette année ses 20 ans d'existence. Avez-vous le sentiment d'avoir contribué à rendre les Marocains plus civiques durant ces deux décennies?



Mme Fatima Sbihi,Présidente de l'association Afak

L'association Afak, vingt ans d'actions de terrain, pour quel impact?

Je voudrais d'abord féliciter la Fondation Attijariwafa bank pour avoir pris l'initiative d'ouvrir un débat sur un sujet de société tel que le civisme dont l'importance et l'urgence se précisent de jour en jour. Preuve en est, l'Unesco vient de demander notre collaboration pour la réalisation du rapport régional sur les initiatives innovantes, en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans le secteur de l'enseignement informel.

Au nom de l'association Afak, j'adresse mes vifs remerciements aux responsables de cette prestigieuse Fondation et notamment à son président Monsieur Mohamed El Kettani et son Directeur Général, M. Ismaïl Douiri ici présent, qui m'ont offert cette tribune. Le thème du civisme est à l'origine de la création de l'association Afak et est le moteur de son combat. De plus, cet événement initié par la Fondation Attijariwafa bank coïncide avec le $20^{\text{ème}}$ anniversaire de notre association. De ce fait, ma contribution constituera, en quelque sorte, une rétrospective de ces vingt années d'actions et de sensibilisation contre l'incivisme.

Dès sa création, l'association Afak a joué le rôle de lanceur d'alertes en mettant en évidence la corrélation entre civisme et développement. Son champ d'action s'inscrit dans une démarche de sensibilisation susceptible d'encourager le développement et de servir la qualité de vie des citoyens. Ainsi, le citoyen doit respecter les lois et

les règles de vie en société, agir solidairement dans l'intérêt général, accomplir son travail avec rigueur et conscience, et préserver l'environnement et les ressources. Ces obligations constituent l'objet des messages diffusés par l'association Afak tous les jours pour contribuer à diffuser le sentiment citoyen

car on ne nait pas citoyen, on apprend à le devenir.

De nos jours, les comportements incivils et inciviques connaissent une expansion alarmante au sein de toutes les classes sociales; ils se manifestent à travers des gestes et des attitudes qui donnent une mauvaise image de notre pays parce qu'ils révèlent notre incapacité à respecter les lois et les règlements.

Ce constat est confirmé par le baromètre de civisme initié par l'association Afak depuis quelques années, pour dresser un état des lieux des comportements, des attitudes et des valeurs, au sein de la société. Sur un échantillon de 980 personnes, réparties sur 14 villes de royaume, 66% ont des comportements inciviques. Ces attitudes constituent une entrave à notre développement. Il est temps de changer cette situation car le Maroc vit un moment historique où il est en mesure

de passer le cap de l'émergence. En effet, des réformes institutionnelles fondamentales ont été entreprises pour favoriser l'avènement de la démocratie et de la modernité. De même, des projets économiques structurants, susceptibles d'enclencher la croissance et le développement social, ont vu le jour.

Nous sommes convaincus que notre société n'avancera que lorsque les citoyens assumeront leur responsabilité, respecteront les règles de vie en société et auront le souci du bien-être de la collectivité. Il revient à tous les acteurs, familles, écoles, mosquées, société civile, médias, de se mobiliser pour consolider les acquis et favoriser la démocratie. À titre d'exemple, l'on

peut citer les dernières élections dans un État sud-américain où l'on a tenté de limiter le droit de vote de certaines catégories de personnes considérées comme inciviques. C'était une manière d'éloigner des urnes, les Hispaniques et autres membres de communautés minoritaires. Mais le projet n'a pas abouti. Cela prouve que, partout, la démocratie peut être réversible. De ce fait, il est nécessaire de la

protéger et de rester vigilent

« On ne naît pas citoyen, on

apprend à le devenir. D'où

l'importance de l'éducation

et l'implication des acteurs

de la vie sociale, culturelle et

économique »

Les acteurs que j'ai cités tout à l'heure ont chacun un rôle à jouer, sur la base de la même partition. Cela requiert de leur part des aptitudes, un savoir-faire, de l'éthique et de la fermeté, sans oublier la bienveillance qui facilite la transmission des valeurs. Il leur appartient également de dynamiser la vie sociale, culturelle et économique et d'asseoir les règles du bienvivre ensemble qui commencent par l'amour de son prochain, la solidarité et la tolérance.

Le message de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI adressé aux participants au colloque national sur l'École et le Comportement civique, constitue une véritable feuille de route et le point de départ d'une charte de civisme.

À ce titre, je précise que l'association Afak travaille pour l'élaboration de la charte du civisme qui

existe partout ailleurs dans les pays civilisés. Toutes les forces sociales vont y contribuer, sans perdre de vue les besoins qui varient d'une région à l'autre. Cette Charte peut changer de contenu, mais les principes fondamentaux doivent être les mêmes et respectés par tous.

Mesdames et messieurs.

La promotion du comportement civique se base certes sur l'éducation, mais il est aussi nécessaire de développer une synergie entre les différents acteurs de la vie sociale, culturelle et économique. Le sens de la citoyenneté doit reposer sur 5 piliers majeurs cités par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI durant le colloque:

- 1- L'école qui reflète les contours de la société de demain, doit être prémunie et respectée de tous. Ainsi, on ne dépose pas des ordures devant une école et les enfants doivent être heureux de s'y rendre, au même titre que les enseignants.
- 2- Le civisme doit être considéré comme un système des valeurs éthico-morales intégré et indivisible, qui empreinte deux voies parallèles équilibrées: le respect des valeurs, des règles et des lois qui régissent la société, et la lutte contre les incivilités, et notamment la violence sous toutes ses formes ainsi que la fraude, la corruption, la maltraitance et autres agissements que récuse la morale.
- 3- L'école doit véhiculer des valeurs de culture et de modernité. Des ateliers doivent permettre aux enfants de réfléchir à la manière de se

- comporter avec leur environnement. C'est dans cet esprit que notre association a décidé de publier des documents pédagogiques destinés aux enfants, comme le passeport de jeune citoyen et le Smic de civisme, c'est-à-dire le socle minimum incompressible de civisme.
- 4- La promotion du civisme est une responsabilité sociétale partagée qui incombe au système éducatif certes, mais aussi à la famille et aux médias. J'insiste sur l'importance des médias et leur rôle de caisse de résonnance sur des questions fondamentales qui suscitent l'intérêt du public et leur donnent à réfléchir.
- 5- L'éducation civique doit être une préoccupation permanente, qui se développe dans la durée. Pour former des ingénieurs, 4 à 10 ans d'études suffisent. En revanche, pour former un bon citoyen, il faut toute une vie d'apprentissage est nécessaire.

Sur la base de la charte de civisme dont la réalisation a enregistré du retard, toutes les composantes de la société doivent conjuguer leurs efforts afin de concevoir une charte commune qui constituera le socle dont nous avons besoin pour asseoir notre qualité de vie et notre développement. L'action de l'association Afak s'inscrit dans cette perspective.

Pour de plus amples détails, je vous invite à consulter notre site internet qui est régulièrement mis à jour. (www.afak.ma).

Je vous remercie de votre attention.

INTERACTIONS AVEC Mme FATIMA SBIHI

Question Mme Mouna Kably

Merci Madame Sbihi pour votre intervention. Nous découvrons que l'incivisme n'est pas une fatalité, vous nous en avez convaincu. Vous avez parlé de votre projet de développement de Digital pour toucher la jeunesse, qu'elle sera votre mode opératoire?

Réponse Mme Fatima Sbihi

Je ne suis pas spécialiste du Digital, mais j'ai quand même quelques notions. Jusque-là, nous avons communiqué à travers la radio tous les

jours et dans toutes les chaînes. Aujourd'hui, on se met aux nouvelles technologies, à savoir les réseaux sociaux, un site internet...

Question Mme Mouna Kably

Pensez-vous qu'en investissant le Digital, les jeunes seront plus réceptifs aux valeurs de civisme? Dans ce domaine, les rapports humains, l'exemplarité dans la vie de tous les jours, ne sont-ils pas déterminants? En définitive, peuton régler ces problèmes à distance? Par des messages récurrents à la radio, à la télé...?

Réponse Mme Fatima Sbihi

Effectivement, on peut régler ces problèmes via des messages récurrents qui se rapportent à l'éducation dans la famille et à l'école. Mais comme la jeunesse est friande de ses nouveaux moyens de communication, nous nous devons d'y être présents. Nous n'imposons pas un moyen particulier, chacun choisit celui qui lui convient. Les réseaux sociaux vont nous permettre d'interagir avec les internautes, avoir des commentaires sur nos messages, des suggestions, faire participer les internautes à des enquêtes et donc cela va générer une participation de cette jeunesse.

Je répète encore une fois notre crédo: « on ne nait pas citoyen, on apprend à le devenir. » Le développement suppose un niveau de conscience individuelle et collective qui n'est pas inné, mais qui s'acquiert par l'éducation. Dès le départ, notre association a allié le civisme au développement car nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir développement sans civisme.

Au fil de notre expérience, nous avons observé différentes formes d'incivisme sur le terrain:

- l'incivisme de conviction : on ne peut être civique dans une société dont on conteste le bien-fondé ;
- l'incivisme de la misère: comment peut-on se considérer comme citoyen à part entière dans une cité qui ne vous assure pas le droit au travail, au logement, aux soins de base...;
- l'incivisme de comportement: il n'épargne personne, est repérable dans le quotidien (chauffards, resquilleurs, combinards etc.), et aggravé par le mimétisme. Ce phénomène traduit l'échec de système éducatif, la perte des valeurs, la montée de l'individualisme et une pathologie des rapports entre l'État et la société.

L'association Afak s'est alors assignée pour mission d'éduquer. Il ne s'agit pas seulement de transmettre un savoir, un savoir-faire ou des compétences, mais avant tout, de diffuser, au sein de la population, des valeurs morales susceptibles de former de meilleurs citoyens.

Être citoyen, c'est avoir conscience de ses droits et de ses devoirs, et de sa responsabilité à l'égard de sa communauté proche et immédiate, nationale et internationale. Être citoyen, c'est avoir le sens du bien commun et le traduire dans ses actes et ses comportements. Les messages radiophoniques diffusés tous les jours par Afak

trouvent leurs bases dans ces principes. Au fil des années, ces capsules sont devenues un outil de communication efficace qui s'est imposé auprès de nos concitoyens grâce à la pertinence des sujets abordés et le ton adopté.

Parmi les actions-phares menées par notre association:

- les campagnes villes propres;
- la sensibilisation aux économies d'eau;
- les actions d'éveil et de solidarité destinées aux enfants d'orphelinats;
- l'édition des supports de sensibilisation (consultables sur le site de l'association);
- l'éducation à la tolérance et à la solidarité;
- la contribution au projet de charte nationale de l'environnement et du développement durable, à travers 4 propositions: convaincre (la sensibilisation du grand public pour l'inciter à respecter l'environnement et les industriels pour le respect des normes environnementales); contraindre (la capacité d'appliquer la réglementation); gestion écologiques des médicaments non utilisés (suppression des sacs en plastique avec généralisation des sacs en papier au niveau des officines); les brigades vertes.

Mme Mouna Kably

Merci Mme Sbihi pour votre engagement et l'optimisme que vous nous inspirez.

Nous voyons bien que l'éducation et la sensibilisation des jeunes sont au cœur de la problématique de ce soir. Nous y reviendrons avec le témoignage intéressant d'un promoteur de projet d'éducation civique qui est en passe d'être déployé dans plusieurs pays de la région.

Mais auparavant, intéressons-nous à ce qui se passe dans le monde de l'entreprise.

M. Zakaria Fahim, si le citoyen lamda est au cœur de la problématique du civisme, l'entreprise est, elle aussi, également concernée par cette notion de civisme. Ce n'est pas par hasard que nous parlons de plus en plus d'entreprise citoyenne et de civisme fiscal, de transparence, d'éthique et de bonne gouvernance.

M. Fahim, où en sommes-nous aujourd'hui? Les mentalités et les pratiques sont-elles véritablement en train de changer dans le monde de l'entreprise?



M. Zakaria Fahim, Président de la Commission Éthique et Bonne Gouvernance de la CGEM

Le civisme dans le monde de l'entreprise

Lorsqu'on parle de patronat, d'éthique et de gouvernance, il y a lieu de définir ce qu'est un entrepreneur. Est-il perçu comme un acteur de la Cité, qui crée de la valeur et qui prend des risques?

Dans un environnement qui n'était pas encore très clair, il y a quelques décennies, certaines pratiques ont laissé des séquelles. Pour parler de civisme dans le monde des affaires, il faut d'abord réhabiliter l'entrepreneur. À son tour, il doit afficher son civisme. Aujourd'hui, lorsqu'on parle de l'AMO, cela semble être un acquis banal. Mais il faut se souvenir que des hommes et des femmes se sont battus pour en faire bénéficier tous les salariés. Il en est de même pour l'adoption de l'Indemnité pour perte d'emploi (IPE). Je pense que lorsqu'on est un peu pionnier, il faut faire fi des résistances et avancer.

Pour en revenir à notre thématique d'aujourd'hui, il faut sans cesse rappeler qu'il ne peut y avoir de démocratie sans civisme, et il ne peut y avoir de développement pérenne sans civisme.

Au sein de la CGEM, notre Commission a milité pour la mise en place d'un Code de bonne gouvernance. Aujourd'hui, notre chantier porte sur la sensibilisation des entreprises existantes qui sont actives sur le marché. Nous leur disons : si vous n'adoptez pas les bonnes pratiques de gouvernance, votre entreprise aura, à terme, des difficultés. Pour cela, nous utilisons un langage qui parle à ces hommes et à ces femmes chefs d'entreprises. Nous ne faisons pas de la bonne gouvernance juste pour obéir à un effet de mode, mais parce qu'elle est source de performance et parce qu'elle permet de sécuriser l'entreprise.

Pour provoquer ce sursaut citoyen dont vous parlez, auprès des entreprises, il faut mettre en avant des success stories. Il faut que ces patrons expliquent à leurs confrères que lorsqu'on entreprend, l'objectif n'est pas forcément de devenir milliardaire, mais pour donner du sens et être un acteur constructif dans la cité. C'est d'ailleurs cela qui est le moteur de la plupart des entrepreneurs.

Par exemple, quand le microcrédit a été lancé, l'objectif était d'aider les personnes défavorisées à devenir autonomes financièrement et à se prendre en main. Mais il n'y avait pas de véhicule pour leur permettre de sortir de l'informel. Nous avons donc de nombreux citoyens qui sont « hors-la-loi » malgré eux parce qu'ils ne savent pas comment intégrer le secteur formel. La mise en place du statut de l'auto-entrepreneur constitue un outil susceptible de régler ce problème en protégeant les citoyens exposés. En effet, le statut de l'auto-entrepreneur peut les aider à ne pas tomber dans l'incivisme.

Je citerai aussi l'importance du capital immatériel qui peut, lui aussi, donner lieu à des projets de partenariat public/privé (PPP). En effet, le PPP ne concerne pas uniquement les projets d'infrastructure, mais peut aussi profiter à des projets innovants émanant de jeunes promoteurs en phase de démarrage.

Pour faire le lien avec les propos de Mme Sbihi et l'action de sensibilisation au niveau de l'école, il faut rappeler que l'entreprenariat est avant tout un métier. On ne naît pas entrepreneur, on le devient par la formation, l'assimilation de concepts et l'acquisition d'un savoir-faire. Cela contribue également à démocratiser l'entreprenariat au sein de notre société pour qu'il ne soit pas du

« Il faut démystifier l'acte

le Digital pour véhiculer

les bonnes pratiques

entrepreneuriales »

d'entreprendre et promouvoir

seul fait des élites nanties ou des héritiers. Il est donc de notre responsabilité de démystifier l'acte d'entreprendre et de promouvoir des outils comme le Digital en tant que véhicule de diffusion et d'apprentissage des pratiques entrepreneuriales. Comme l'a compris l'association Afak, le Digital peut être un outil de transmission des valeurs

éthiques, de partage et de solidarité, efficace auprès des jeunes.

Quant à l'entrepreneur, il doit constamment garder en tête qu'il est avant tout un acteur de la Cité et donc il est un citoyen au même titre que les autres acteurs de la société.

Le civisme entrepreneurial constitue un tout. Il est vrai que les grandes entreprises ont ouvert le bal car elles ont une légitimité. Mais il est de notre devoir de mobiliser davantage de PME. À titre d'exemple, la CGEM incite les grandes entreprises à tisser et à resserrer leurs liens avec les PME. Non seulement, cela va les aider à grandir et à développer leur volume d'affaires,

mais aussi, les inciter à améliorer leurs pratiques managériales en laissant plus de place au civisme.

On dénonce souvent le manque de moyens. Je vous donne juste un chiffre : en l'espace de 50 ans, l'Afrique a reçu 100 000 milliards de dollars sous forme d'aides publiques internationales. Au cours de la même période, le montant de l'évasion fiscale émanant du continent est estimé à 100 000 milliards de dollars! Ce qui veut dire, a priori, que les pays africains n'ont besoin de personne. En revanche, pour inverser la tendance et renouer avec le civisme, il faut rétablir la confiance.

Ce qui m'amène à dire que l'un des vrais enjeux de notre pays est de redonner confiance aux gens qui

> veulent entreprendre. Je parle de la confiance dans toutes ses dimensions (visibilité, sécurité, stabilité, bonne gouvernance....). Si l'opération de l'amnistie fiscale a été un succès, c'est que la confiance a été là.

> Aujourd'hui, on parle de stratégie nationale de lutte contre la corruption. Un des outils mis

en place comme « Stop corruption » contribue à protéger les PME. Mais il faut surtout agir au niveau de la prévention, même si le pouvoir de la sanction est incontestable pour dissuader les fraudeurs.

L'ensemble de cette panoplie de mesures doit être mise en œuvre de façon cohérente pour provoguer ce sursaut citoyen.

Pour conclure, je dirai que le concept de civisme entrepreneurial est une nécessité pour l'image du Maroc et pour sa stabilité.

INTERACTIONS AVEC M. ZAKARIA FAHIM

Question Mme Mouna Kably

Y- a-t- il une prise de conscience chez les patrons que le civisme est une nécessité et que le Maroc n'a plus le choix, compte tenu notamment de la multiplicité des accords de libre-échange conclus ces dernières années?

Réponse de M. Zakaria Fahim

Tous les acteurs au sein de Commission Éthique, sont convaincus de cette nécessité. Notre rôle est d'essaimer et de partager cette conviction. Donc, je pense que cette prise de conscience est effective. Tous les facteurs confirment que le civisme économique constitue la seule voie de développement et de croissance pérenne. Le défi consiste, comme l'a bien expliqué Mme Chami, à faire aimer la loi pour la respecter. Notre devoir est de démontrer et convaincre que le respect des lois et le paiement des impôts permet de garantir la sécurité et la sérénité pour tous.

Vous avez tous remarqué que quand vous êtes au volant de votre véhicule et que vous vous arrêtez au niveau du passage piéton, celui-ci est tellement surpris qu'il vous remercie d'avoir respecté le code de la route, parfois même il vous applaudit! À contrario, quand vous vous arrêtez pour laisser passer les piétons, vous êtes chahuté par les autres automobilistes par des klaxons de protestation, et vous êtes perçu comme un facteur de risque d'accident de circulation parce que vous avez respecté le code. Vous êtes parfois obligé de déclencher le feu de détresse pour signaler la présence de piétons!

Cela est anecdotique mais dans ce contexte, si vous respectez la loi, vous devenez un héros! Et cela est valable pour tout le reste.

Il est donc urgent de ré-inverser la tendance pour ces pratiques simples de civisme, avant d'aller vers des choses plus compliquées. Une instance comme la Commission Éthique consiste à déployer un effort pédagogique en allant vers l'essentiel pour être suivi et entendu par le plus grand nombre.

Mme Mouna Kably

Merci M. Fahim pour la clarté et le pragmatisme des messages que vous nous avez fait passés et pour les informations concernant le travail de terrain que vous déployez auprès des PME.

Avant de donner la parole à la salle, je voudrais inviter un acteur de la société civile qui a suscité mon intérêt lors de la préparation de cette conférence. Il s'agit de M. Elarbi Imad, président du Centre marocain pour l'éducation civique [MCCE].

M. Elarbi a monté ce projet citoyen avec le soutien du Fonds des Nations-Unies en 2004 au profit des délégations du ministère de l'Éducation nationale, à Casablanca, avant d'être étendu progressivement à l'ensemble des régions à partir de 2005.

Ce projet citoyen vise à sensibiliser les jeunes pour qu'ils s'impliquent dans la gestion de la vie communautaire et des politiques publiques. Ce programme a bénéficié à plusieurs milliers de jeunes et d'enseignants, et couvre l'éducation civique et la transmission des valeurs de citoyenneté. Aujourd'hui, Ce Centre est cité en exemple à l'échelle régionale et appuie plusieurs projets d'éducation civique régionaux et internationaux initiés par MEPI (Middle Partnership Initiative), USAID, Center for Civic Education-California.

M. Elarbi, parlez-nous des actions concrètes que vous menez auprès des jeunes et de leurs enseignants.

Témoignage de M. Elarbi Imad, Président du Centre marocain pour l'éducation civique

Je remercie la Fondation Attijariwafa bank de m'avoir invité à apporter un témoignage de terrain.

Je vous présente en quelques mots le Centre marocain pour l'éducation civique (CCME). Il s'agit d'une organisation non gouvernementale dont la mission est de promouvoir une citoyenneté active et responsable. Le CCME vise à atteindre 3 objectifs:

- développer les compétences relatives à une citoyenneté active et responsable;
- mettre en place et renforcer un référentiel relatif à la citoyenneté;
- promouvoir un comportement civique.

Pour atteindre ces objectifs, le CCME, avec l'appui des partenaires locaux et internationaux, a conçu et mis en oeuvre plusieurs programmes et projets. À titre d'exemple, nous avons lancé le projet baptisé « Les fondements de la démocratie » qui prévoit 2 modules :

- le module destiné au préscolaire et primaire pour promouvoir les compétences de civisme et de responsabilité au sein des établissements préscolaires et primaires;
- le module en faveur des établissements secondaires et universitaires impliquant les centres de formation des professeurs et les ONG.

Cette initiative a été sélectionnée récemment par le Conseil d'Europe comme l'un des meilleurs

Mme Mouna Kably

Je vous remercie pour le partage de votre expérience et vous souhaite plein succès pour la réalisation de vos projets à venir en faveur de l'éducation civique en milieu scolaire et universitaire.

À présent, j'invite Madame Khadija Boufous,



projets dans le monde.

Concrètement, les étudiants, les jeunes et les ONG utilisent l'éducation civique pour sélectionner un problème de politique publique, collecter des informations au niveau local (le quartier par exemple), identifier des solutions et développer une action pour résoudre le problème.

Ces plans d'actions impliquent les jeunes qui coopèrent avec des décideurs politiques pour faire adopter la politique publique proposée. L'objectif principal de cette initiative est de créer un dialogue démocratique sur les politiques publiques entre les citoyens et les décideurs.

À présent, nous nous apprêtons à lancer un autre projet très ambitieux qui est appuyé par l'Union pour la Méditerranée et qui va couvrir le Maroc, la Tunisie et l'Égypte. Ce projet est destiné aux écoles, établissements primaires et secondaires. Nous lançons également le diagnostic de l'éducation civique au Maroc, dans les villes de Fès, Marrakech, Casablanca, Settat, El Jadida et Zagoura. Nous allons élaborer des actions concrètes à l'issue d'une analyse critique des résultats de ce diagnostic.

Je vous remercie pour attention.

Chef de projet Éducation à Care International, à nous parler des réalisations en matière de sensibilisation au civisme dans le préscolaire, dans le cadre du partenariat entre la Fondation Attijariwafa bank et Care International.

Témoignage de Mme Khadija Boufous, Chef de projet Éducation, Care International

Bonsoir à tous. Care International Maroc, en partenariat avec la Fondation Attijariwafa bank, a mis en place un projet intitulé « La généralisation et l'amélioration de l'éducation de base dans le quartier de Sidi Moumen ».

Ce projet revêt deux axes importants: le préscolaire et l'implication des parents.

Au niveau du préscolaire, nous avons pensé mettre en place un module consacré au civisme et à la citoyenneté, en faveur des enfants âgés de 3 à 6 ans et de leurs parents. Nous sommes aujourd'hui à 1896 familles bénéficiaires.

Au niveau du préscolaire, nous dispensons des formations auprès de l'équipe enseignante sur les droits des enfants et l'éducation à la citoyenneté et le civisme.

Durant les visites de terrain effectuées par nos experts, nous avons réussi à faire remplacer le « stylo rouge » par des règles de classe. Ces règles sont établies en accord avec les éducatrices et en impliquant les enfants et leurs parents. Il faut savoir que les parents de ces enfants ignorent pour la plupart que 90% de la personnalité d'un enfant futur citoyen, se construit entre 3 et 6 ans.

Nous travaillons avec 34 écoles partenaires autour de projets éducatifs en impliquant les parents. Ces derniers ignoraient, jusque-là, leur droit à



s'impliquer dans l'éducation préscolaire de leurs enfants, aux côtés des éducatrices.

Je citerai d'autres actions comme la célébration, avec le soutien de la Fondation Attijariwafa bank, de la fête d'Achoura, au profit de 1559 enfants. Pour cette opération, nous avons travaillé avec les éducatrices et sensibilisé les parents pour ne pas acheter des jouets dangereux pour les enfants

En l'espace de quelques années, nous avons réussi à entrer dans le quotidien des enfants, des éducatrices et des familles.

D'ici fin 2015, Care international, avec le soutien de la Fondation Attijariwafa bank, va continuer à travailler auprès de 2500 enfants et 2500 familles. Je voudrais, avant de terminer, préciser que les éducatrices et les directeurs, les représentants d'associations de quartiers ainsi que les parents ont signé une charte pour perpétuer les acquis de ce projet avec ses méthodes pédagogiques.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Mouna Kably

Merci Madame Boufous pour ce témoignage de terrain dans lequel la Fondation Attijariwafa bank est très impliquée aux côté de Care International car nous sommes convaincus de l'importance

du préscolaire dans la construction de futurs citoyens.

À présent, je laisse la parole à la salle.

SÉANCE DE QUESTIONS/RÉPONSES

Mme Claude Harrouchi, Épouse de Feu Abderrahim Harrouchi, Fondateur de L'association Afak

Dans le registre de la sensibilisation des jeunes enfants et de leurs parents au danger de certains jouets, je souhaiterais rappeler que l'association Afak avait initié une campagne de sensibilisation au danger que représentent les pétards durant la période d'Achoura. Afak avait également dénoncé l'importation des pétards de Chine qui avait été stoppée par la suite. Mais, depuis peu, la commercialisation sur le marché intérieur a repris alors que ces jouets provoquent des accidents très graves, au



niveau ophtalmologique notamment. Le travail de sensibilisation est un travail de longue haleine qui doit se faire au quotidien, sans relâche.



Question de Mohamed Ezzouak, site www.yabiladi.com

Bonsoir, je voudrais remercier les intervenants pour la qualité de leur contribution et poser une question à Mme Chami. Vous avez parlé du contrat social en expliquant de manière assez intéressante, qu'avant l'Indépendance, le contrat social était basé surtout sur la sécurité. Après l'Indépendance, l'objectif était de changer ce paradigme pour arriver à un contrat social basé sur une adhésion aux lois. L'État marocain a déployé des efforts pour adopter certaines

prestations en vigueur dans les États providence des pays développement comme le RAMED, régime de couverture médicale généralisée. Mais en même temps, on décèle encore un problème d'adhésion de certains citoyens et patrons d'entreprises.

Ce problème d'adhésion n'est-il pas lié au système éducatif où l'on continue à inculquer aux enfants l'obéissance à l'autorité plutôt que l'adhésion ?

Réponse de Mme Yasmine Chami

Votre question est doublement intéressante car elle pose le problème du paradigme politique sur lequel est construite la société. Il est évident que le paradigme politique marocain, jusqu'à l'Indépendance, était inscrit dans l'allégeance au pouvoir central. Soit on faisait allégeance au pouvoir central et on faisait partie de Bled Al Makhzen. Soit on était dans la dissidence, et on était dans Bled Siba. Et l'imaginaire collectif marocain est encore très marqué par ce double paradigme. N'oubliez pas non plus que les Oulémas ont une tradition d'opposition au pouvoir central. Même la pensée religieuse n'était pas inféodée, au contraire, elle était indépendante du champ politique.

À l'Indépendance, il fallait accomplir tout ce travail et jusqu'à aujourd'hui, il reste à parachever. En effet, nous voyons encore aujourd'hui, que les revendications sociales passent par le champ religieux. Nous avons-là, une tâche complexe parce que la société marocaine est traversée par deux valeurs qui sont parfois en opposition: d'un côté, le champ des valeurs religieuses qui, aujourd'hui, est accaparé largement par les Wahabites, pour des raisons financières. Et de l'autre côté, il y a tout le champ démocratique libéral que le pouvoir politique local a dû, luimême, intégrer péniblement. Il faut tout de même rappeler, que nous sortions de plusieurs siècles de sultanat quasiment incontestable.

La forme même du gouvernement au Maroc est en train d'évoluer. Pour la première fois, le gouvernement répond entièrement de ses décisions et de ses actes. Le Souverain se pose comme arbitre de la scène politique et non plus, comme un acteur au sens exécutif du terme. Toutes ces avancées sont très récentes. Cette transition est très difficile à négocier et c'est là, où se joue toute la possibilité pour le Maroc et pour les Marocains, d'un véritable développement économique et social, qui ne va pas sans l'intégration d'une donne politique contemporaine. C'est ce passage à la modernité du Maroc qui, en réalité, s'effectue aujourd'hui, et non en 1956.

Il ne faut pas oublier que les structures dont vous parlez ont été héritées de l'État colonial. L'État providence n'est pas une réalité marocaine, mais une réalité héritée de l'État colonial. Le temps historique est relativement long et le temps de l'appropriation peut s'étaler sur plusieurs décennies. La difficulté réside dans le fait, que dans cet intervalle d'appropriation historique, les différentiels de comportements et de valeurs se clivent davantage. La difficulté de l'adhésion se trouve au centre de la problématique du Maroc aujourd'hui.

Je fais référence à un ouvrage fondamental pour la mise en place d'une société capitaliste, « Éthique protestante et l'esprit du capitalisme » de Max Weber. Cet auteur a travaillé sur la mise en place du capitalisme au 19e siècle avec la naissance de la société industrielle. Se posait alors la question suivante: quand on commence à produire, non pas pour subvenir à ses besoins, mais pour dégager une plus-value, que fait-on de celle-ci ? Faut-il la répartir entre les acteurs ou devient-elle le privilège des producteurs ?

Dans les économies occidentales, le capitalisme est né dans les sociétés protestantes, et non dans les sociétés catholiques. Dans les sociétés protestantes, il n'y avait pas de contradiction entre le travail et le fruit du travail et l'argent n'était pas entaché d'une suspicion d'immoralité.

Dans notre société, l'Islam favorise le développement capitaliste, mais l'usage qui est fait de la plus-value n'est pas clair. De ce fait, la production de richesses est suspecte. On soupçonne largement les richesses d'être accaparées et détournées au profit, non pas de la collectivité, mais de personnalités en posture de pouvoir. Ce sont-là des relents de féodalité. En effet, dans les États féodaux, la richesse appartenait au suzerain, et les vassaux étaient sommés de payer des impôts et de donner leur force de travail, en échange d'une protection plus ou moins sommaire contre les invasions en tout genre.

Aujourd'hui, nous sommes loin de ce paradigme, mais des relents subsistent au sein de notre société et des difficultés persistent à ajuster des comportements hérités d'un ordre patriarcal vers des comportements plus démocratiques et plus contemporains. C'est cette jonction que nous devons à présent réussir.

Question de Mme Yasmina Sbihi, architecte

Je voudrais réagir par rapport à la définition de citoyenneté. Elle concerne un espace et des personnes liées par un consensus social, culturel et politique. Mme Chami vous avez eu la pertinence de parler d'une fracture culturelle qui est aussi à l'origine de notre souffrance en matière d'incivisme constaté de nos jours.

Vous avez parlé de wahhabisme, mais il faudrait situer les choses dans leur contexte. Notre référentiel de base a souffert autant pendant le Protectorat que de nos jours, avec la montée des extrémismes en tout genre.



Récemment, j'ai pris part au Festival de la culture soufie de Fès, où il a été question de soufisme sur le terrain. Nous avons la chance dans ce pays d'avoir une culture civique ancrée, il suffit juste de la dépoussiérer et de rappeler les gens à leur référentiel.

Mme Chami, ne pensez-vous que nous devons réhabiliter notre référentiel religieux pour arriver à un consensus entre la ville et la campagne et entre les générations?

Réponse de Mme Yasmine Chami

La tentation d'un retour vers le passé est constante. La citoyenneté est, certes, inscrite dans un projet de société tourné vers le futur. Mais nous ne sommes pas déracinés.

La difficulté d'un retour au passé est lié au fait que ce passé n'est plus pertinent, et ce à plusieurs égards. Il faut donc le réinterpréter. Oui, on peut essayer d'ancrer des lignes de conduite civique en se reportant à un référentiel religieux, sachant que ce même référentiel est largement accaparé par des forces contraires. Mais pour autant, vous ne pouvez pas vous baser uniquement sur ce référentiel, car il fait partie de tout un ensemble d'outils disponibles pour encrer les notions de citoyenneté et de civisme. Il ne peut donc pas fonctionner comme un référentiel exclusif.

Autre point, concernant le civisme, il y a une grande tentation à faire coïncider le civisme et la vertu individuelle. C'est une tentation contre laquelle des penseurs comme Jean-Jacques Rousseau, Jurgen Abermass ou John Locke nous

ont largement prévenus. Il ne faut pas compter sur des comportements vertueux. En réalité, le civisme est le produit d'un calcul rationnel. Je pense en particulier aux entrepreneurs et M. Fahim l'a évoqué tout à l'heure.

Il faut que les citoyens aient le sentiment de bénéficier d'un comportement civique. Il faut être objectif. Aujourd'hui, nous ne sommes pas bénéficiaires de comportements civiques, même en tant qu'entrepreneur. Autrement dit, une PME qui s'acquitte de ses impôts, répond aux appels d'offre dans les normes, perd souvent les marchés.

Il y a donc lieu d'entamer un vrai travail de réfection au sein des instances représentatives de la collectivité, c'est-à-dire de l'État et des administrations. L'on ne peut exiger de la part des citoyens, un comportement civique dans une société qui sanctionne le civisme. Il est très important que l'incivisme soit sanctionné comme il est très important que les représentants et les serviteurs de l'État soient rappelés à leur

mission d'utilité publique. Dans cet esprit, il me semble que le premier travail à faire doit l'être auprès des délégataires de cette mission-là qui, aujourd'hui, ne sont pas conscients de la portée éthique profonde de leur mission. Le travail de sensibilisation doit être entamé par là car l'on peut bien sensibiliser le citoyen, mais si ce dernier se heurte une fois, deux fois, trois fois, à une pratique sociale qui est sanctionnée parce qu'elle est civique, et bien à la quatrième fois, je vous promets qu'il ne l'est plus. Lui aussi, il a le sens bien compris de son intérêt.

Question de M. Adil Omarv, chef de TPE

Je remercie les trois intervenants pour la clarté de leurs propos. Madame Chami, je trouve que nous Marocains, souffrons d'une certaine schizophrénie identitaire: nous nous sentons à la fois africains, européens, musulmans... je citerai à titre d'exemples, l'habit traditionnel auquel nous tenons tout autant que l'habit occidental; le salon marocain qui souvent côtoie le salon européen dans nos logements etc. Ce tiraillement entre plusieurs cultures n'est-il pas un frein à la citoyenneté? En clair, l'identité a-t-elle une relation avec le civisme?



Mme Sbihi, l'association Afak fait partie de notre quotidien. Vos capsules sont appréciées, elles nous font sourire et réfléchir. Mais il me semble que votre association manque aujourd'hui de vigueur. Je fais référence à votre slogan « On ne naît pas citoyen, on apprend à le devenir ». Je pense qu'on naît citoyen et on est obligé de le rester.

Enfin, une dernière question adressée à M. Fahim. La CGEM sort chaque année le classement des grandes entreprises marocaines. Ne serait-il pas opportun d'en faire autant avec les entreprises qui s'acquittent de leurs impôts?

Réponse de Mme Yasmine Chami

Bien sûr que l'identité a une relation avec le civisme car le contrat social comprend l'identification à un projet social. C'est même la condition pour s'assurer de l'adhésion des citoyens et garantir leur comportement civique.

Mais le fait d'être à l'aise dans les habits traditionnels et occidentaux relève davantage du multiculturalisme. Cet état de fait pose question. On voit bien que les États européens souffrent de leur difficulté à intégrer les composantes multiculturelles de leurs sociétés. Chez nous, la ligne de faille est interne, elle ne résulte pas de flux migratoires. En effet, à l'intérieur

de chaque Marocain, il y a une tension entre tradition et modernité, une tension profondément cultivée par l'appareil politique. En Turquie, par exemple, Kamel Ataturk a essayé d'imposer l'habit européen, un siècle plus tard, on se rend compte de l'échec de cette politique. Cela prouve que pour avancer, l'on revient toujours à ce que l'on est. La richesse du Maroc tient à cette capacité des Marocains à faire cohabiter des identités complémentaires. En costume ou en djellaba, vous êtes le même. Cependant, vous intégrez des normativités sociales différentes. En clair, vous n'avez pas le même comportement

lorsque vous êtes en costume ou en djellaba. Ce n'est presque pas la même personne qui est convoquée. Et pour autant, cela n'est pas un facteur d'incivisme. Il n'y a pas de difficulté à adhérer à un contrat social « juste » sur des questions identitaires.

La question fondamentale du respect du contrat social a trait au sentiment de justice. Si ce sentiment de justice n'existe pas, il ne peut y avoir d'adhésion au contrat social par un individu rationnel.

Les philosophes politiques partent du principe que nous sommes tous des êtres rationnels. Et je pense qu'ils ont raison. Nous calculons en permanence, au mieux de nos intérêts, et notre vertu n'est présente que quand nos intérêts sont préservés. Lorsque nos intérêts fondamentaux sont contrariés, notre vertu se déplace là où sont nos intérêts fondamentaux. Telle est la vision rationaliste de ce contrat social

Par opposition à ce contrat, certains anthropologues ont travaillé en essayant de comprendre pourquoi les minorités vivant dans des pays occidentaux n'adhèrent pas au contrat social de l'autorité centrale. On s'est rendu compte que ce contrat

Réponse de Mme Fatima Sbihi

Je ne pense pas que le slogan « On ne naît pas citoyen, on apprend à le devenir », soit obsolète ou dévitalisé, c'est une réalité. Nous considérons que l'éducation est fondamentale et les parents doivent prendre leurs responsabilités, tout ont besoin d'un champ métaphysique pour faire preuve d'adhésion. Autrement dit, ces citoyens ont besoin d'un horizon autre que celui du matériel. Cette dimension métaphysique est importante chez nous, Marocains, même si l'horizon matériel est également bien compris par la majorité de la population. Pourtant, par le passé, il était beaucoup moins important. En effet, auparavant, des familles très fortunées cohabitaient et fréquentaient des familles démunies dans le cadre d'un voisinage immédiat, et cela ne posait pas de problème, ni sur le plan de la caractérisation sociale, ni sur le plan de l'estime collective. L'argent n'était pas un vecteur de reconnaissance sociale. Aujourd'hui, il l'est devenu profondément et pour tous les Marocains. Mais en même temps, continue d'exister cet horizon métaphysique, ce besoin de fin ultime largement incarnée par le champ religieux. D'où l'intérêt de cultiver ce champ religieux pour le rendre vertueux au sein des sociétés modernes, et permettre aux citoyens de s'identifier à un projet de société qui dépasse les calculs rationnels de l'adhésion au contrat.

social était rationaliste. Or, certaines populations

comme les instances de l'État, pour garantir le bien-vivre ensemble. Ce n'est pas une question de mode. Notre slogan renvoie à un principe de fond et nos spots s'inspirent de situations quotidiennes vécues qui renvoient à notre réalité.

Réponse de M. Zakaria Fahim

Tout d'abord, la CGEM ne procède à aucun classement des entreprises adhérentes. C'est le fait de certaines publications.

Mais l'on oublie souvent de dire que les membres de la CGEM sont à 95% des PME. Les grandes entreprises ne représentent que 5% des adhérents. Ces dernières sont plus visibles de par leur taille et leurs effectifs. Le vrai challenge pour lequel j'ai postulé à la tête de cette Commission Éthique et Bonne gouvernance, est d'aller vers les entreprises que l'on n'entend pas et y introduire ou améliorer les bonnes pratiques. C'est un travail de sensibilisation de longue

haleine qui requiert patience et bienveillance. On apprend à être civique dès son jeune âge, mais aussi dès la création de son entreprise. Ce sont ces structures qui ont besoin d'être accompagnées grâce à la promotion du transfert de savoir-faire.

Un entrepreneur a le droit de faire des erreurs, mais il n'a pas le droit de faire des fautes car on n'apprend de nos erreurs, mais les fautes sont répréhensibles.

Le rôle de la CGEM est de s'inscrire dans cette logique pour permettre au plus grand nombre d'entreprises de grandir de facon harmonieuse.

Mme Fatima Sbihi

Je souhaiterais pour conclure émettre un vœu. J'ai déjà exprimé le vœu de voir établir une charte du civisme. À présent, je m'adresse aux dirigeants du groupe Attijariwafa bank pour leur demander d'encourager la création d'associations de quartiers en vous appuyant sur la capillarité de votre réseau d'agences. Grâce à ces associations de quartier, les gens

prennent conscience de leur appartenance à leur environnement immédiat et des problèmes posés et adoptent des comportements de propriétaires. Et tout cela constitue un terreau précieux pour disséminer le civisme. L'esprit d'appartenance et la réappropriation de l'espace public constituent des facteurs fondamentaux pour favoriser le sursaut citoyen.

Mme Mouna Kably

Merci Madame Sbihi pour votre engagement, je suis sûre que votre message sera entendu.

Je voudrais encore une fois remercier nos invités de nous avoir livré leur perception du civisme de manière générale et au Maroc en particulier et d'avoir partagé avec nous leur analyse de la situation actuelle, en formulant quelques pistes de réflexion susceptibles d'atténuer ce fléau qu'est la montée de l'incivisme. Je remercie également l'assistance pour la qualité de ses questions et vous rappelle que l'intégralité de ces échanges sera retranscrite dans des Actes de conférences disponibles sur le site de la banque www.attijariwafabank.com.

Merci encore et à très bientôt.

LA FONDATION ATTIJARIWAFA BANK, UN ACTEUR CITOYEN AU SERVICE DU DÉBAT & L'ÉDITION, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ART & LA CULTURE

La Fondation Attijariwafa bank déploie toute son énergie et son savoir-faire depuis plusieurs décennies, en soutenant trois domaines essentiels pour le développement de notre pays, à savoir le débat d'idées & l'édition, l'éducation, l'art et la culture.

Le pôle Édition & Débats a pour mission de promouvoir un débat constructif sur des problématiques économiques, sociales, sociétales, et culturelles. À travers son cycle de conférences « Échanger pour mieux comprendre », le pôle offre une plateforme ouverte aux opérateurs, acteurs de la société civile, étudiants et enseignants universitaires, afin de favoriser l'échange avec les experts marocains et étrangers. Par ailleurs, le pôle Édition & Débats apporte son soutien à la publication de livres et manuscrits, et assure la diffusion de travaux de recherche et de productions intellectuelles réalisés par les entités de la banque.

Le pôle Éducation apporte un appui à l'enseignement sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, du préscolaire au supérieur, afin de contribuer à la réduction des taux d'abandon et d'échec scolaire. Le pôle initie ainsi de nombreuses actions structurantes dans ce domaine comme le programme d'appui au préscolaire en faveur du quartier de Sidi Moumen à Casablanca; le soutien à l'amélioration de la qualité du primaire au niveau des établissements publics; et le soutien aux élèves de classes préparatoires dans leur préparation aux concours d'accès aux grandes écoles, à travers les semaines de concentration et l'amélioration de la qualité de vie dans les centres de classes préparatoires. Par ailleurs,

le pôle Éducation a fait preuve d'innovation en créant, en partenariat avec Banco Santander, le master « Banque et Marchés Financiers » ainsi que le portail et la carte Jamiati.

Le pôle Éducation est également engagé en faveur de l'encouragement de l'esprit d'entreprenariat et l'accompagnement des jeunes promoteurs. Enfin, le soutien aux associations en faveur des populations démunies ou en situation précaire constitue un axe d'intervention majeur du pôle.

Le pôle Art & Culture est un acteur majeur dans la démocratisation de l'accès à la culture et à l'éducation artistique des jeunes. Depuis plusieurs années, le pôle apporte un soutien à la création artistique contemporaine et facilite l'intégration des jeunes talents dans le circuit artistique. De même, il accompagne les projets universitaires et associatifs visant l'épanouissement artistique en milieu scolaire et universitaire. Initiateur de plusieurs expositions monographiques ou collectives, le pôle Art & Culture contribue à la promotion des artistes africains et fait de l'art, un vecteur de rapprochement et d'échange interrégional. Il assure, enfin, la conservation et la valorisation du patrimoine artistique du groupe Attijariwafa bank.

Dans chacun de ses trois pôles, la Fondation Attijariwafa bank a développé une expertise qu'elle met au service de la communauté ou tissé des partenariats solides avec des associations de renom afin d'optimiser la portée de ses initiatives citoyennes.



www.Attijariwafabank.com